

Monde

Directeur : Jacques Fauvet

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 200 fr. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 \$; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr. Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr. ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. :

Les futurs offices d'intervention agricoles permettront de contrôler le marché sans s'y substituer

Le projet de loi relatif à la création d'offices d'intervention par produits agricoles vient d'être soumis pour discussion aux organisations professionnelles, après avoir été approuvé par le premier ministre, en conseil interministériel. Ce projet devrait être présenté au conseil des ministres du 7 avril. Les offices permettront de contrôler les transactions et d'éviter les effets les plus néfastes du marché sans pour autant s'y substituer. Ils viendront en complément des offices fonciers, projet dont les députés devraient également débattre le mois prochain.

Le projet de loi qui vient d'être soumis pour discussion aux organisations professionnelles ne propose pas à proprement parler la création de tel ou tel office. Il tend à définir, dans une première partie, le cadre juridique dans lequel ces offices exerceront leur mission et, dans une seconde partie, les mesures propres à certains produits : viandes, fruits et légumes.

Ces offices, par produits ou groupes de produits, pourront être créés par décret en Conseil d'Etat. Ce seront des établissements publics à caractère industriel et commercial placés sous la tutelle de l'Etat. Seul, l'exposé

des motifs précise qu'ils seront dotés d'un conseil de direction composé des représentants des professions de la filière, des salariés, des consommateurs et des administrations concernées. Le dosage n'est pas précisé.

Les missions de l'office sont vastes : « Organiser les producteurs et améliorer le fonctionnement des marchés de façon à assurer, en conformité avec les intérêts des consommateurs, une juste rémunération du travail des agriculteurs et des conditions normales d'activité aux différents opérateurs de la filière. » Le texte du projet de loi n'aborde pas la question de la garantie de revenus des agriculteurs ni celle des prix différenciés. Dans l'exposé des motifs, on précise toutefois que les offices garantiront les prix payés dans les limites d'un certain volume de production et qu'ils s'efforceront de mettre en place une modulation des aides, des garanties et des taxes, « au fur et à mesure que la réglementation européenne le permettra. »

JACQUES GRALL.

(Lire la suite page 46.)

UN PARI

Le projet de loi relatif à la création d'offices d'intervention dans le secteur agricole que vient d'arrêter le gouvernement promet de belles empoignades.

Les uns seront furieux, par principe, voire par idéologie. Les autres seront déçus. Quoi ? ces offices ne nous offrent pas de garantie de prix en fonction des coûts de production comme l'avait promis M. Mitterrand. Ce ne sont que des coquilles vides !

Aux seconds, les dépités, le gouvernement expliquera que les offices, dans la France et l'Europe de 1982, ne peuvent se substituer au marché, sauf à « étatiser » l'offre et la demande. On a vu ailleurs ce que cela donnait. Aux premiers, les furieux, il devra rappeler leur lutte constante — mais peut-être n'était-ce que des mots — pour corriger les excès du libéralisme dans une société qu'ils veulent voir demeurer libérale.

« Les interventions des offices permettront d'éviter les effets les plus néfastes du marché » : tel est le pari de la gauche. Pour le tenir, il faudra bien donner à ces offices les pouvoirs les plus larges : de contrôle des volumes de production, d'agrément des marchés, qui doivent devenir, en cinq ans, transparents, de délégation aux interprofessions.

Pour y parvenir il faudra bien savoir qui vend quoi et à qui, sans que pour autant la concentration de l'offre, qui doit équilibrer le jeu avec les forces de la demande, empêche le développement des circuits courts, les contrats d'approvisionnement direct et nuise aux marchés de détail. Dans ce sens, le projet paraît suffisamment mesuré.

Quant aux fameux prix garantis différents selon les volumes livrés, qui ne sont pas prévus dans ce projet de loi, le gouvernement n'y renonce pas pour autant : ils seront mis en place, « au fur et à mesure que la réglementation européenne le permettra ».

Le paravent bruxellois est bien pratique. Il peut permettre d'attendre que les offices aient rempli leur rôle, au point que la revendication de ceux qui veulent des prix dégressifs soit oubliée, tandis que ceux qui n'en veulent pas ont déjà obtenu sur ce point satisfaction. Ce temps pourra aussi être mis à profit tant à Paris qu'à Bruxelles pour affiner les propositions et distinguer le possible du souhaitable.

PROJETS POUR LA CAPITALE

Programme d'architecture et d'urbanisme. (page 11)

PLACE M. LE MOUËL

LA P.-J. DE PARIS

(page 17)

avec le président du C.N.P.F.

« la cote d'alerte est atteinte »

par M. Yvon Gattaz

manifestée un grand nombre de patrons à travers la France.

Le président du C.N.P.F., qui répond ici à nos questions, considère que la pression fiscale s'est considérablement accrue au cours de ces derniers mois, ce qui risque, selon lui, de conduire à une véritable hécatombe.

Il suggère un certain nombre d'allègements tels que la suppression de la taxe professionnelle ou la fiscalisation d'une part des allocations familiales.

la grave dégradation des résultats de notre commerce extérieur. » Ensuite, les charges sociales sont calculées et payées à partir de salaires qui progressent à un rythme beaucoup plus élevé qu'à l'étranger.

» Enfin, les charges sociales et fiscales ont fait un véritable bond avant depuis l'automne, et tout depuis quelques semaines les 39 heures payées 40 heures la 5^e semaine de congés

Propos recueillis par FRANÇOIS SIMON.

(suite page 45.)